

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-104

VIE COURANTE
14- RESSOURCES HUMAINES**Suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28/35ème) et concomitamment création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet d'hôtesse d'accueil et assistante RH et Communication, au 01/06/2022 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

Par délibération en date du 27/06/19, 2 emplois d'adjoints administratifs à 28/35^{ème} ont été créés en conseil communautaire dans le cadre de la réorganisation des accueils du siège de la Communauté.

Pour répondre aux nouvelles missions d'assistance du service communication de l'un de ces emplois, il est proposé de le dimensionner à temps complet. Dans ce contexte, il est donc proposé de supprimer un emploi d'adjoint administratif à 28/35^{ème} au 01/06/22 et de créer concomitamment un emploi d'adjoint administratif à temps complet d'hôtesse d'accueil et assistante RH et Communication, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis en collège séparé le 5 mai 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28/35ème) et concomitamment la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet d'hôtesse d'accueil et assistante RH et Communication, au 01/06/2022 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28/35ème) et concomitamment la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet d'hôtesse d'accueil et assistante RH et Communication, au 01/06/2022 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSÉC